

Réseau Billital Maroobé
Réseau des Organisations d'Éleveurs et Pasteurs de l'Afrique



Récépissé N° 2004 215/MATD/SG/DGLPAP/DOASOC

Adresse : BP : 10648 Niamey – NIGER **Tél. :** + 227 20 74 11 99 **Fax :** +227 20 74 11 93

E-mail: billital@intnet.ne

Site Web: [http:// www.maroobe.org](http://www.maroobe.org)

LUEURS D'ESPOIR CHEZ LES ELEVEURS ET PASTEURS SAHELIENS

**NOTE SYNHESE DE LA SITUATION PASTORALE DANS LA ZONE
TRANSFRONTALIERE MALI/NIGER/BURKINA FASO**

Aout 2013



1. INTRODUCTION

La présente note présente une synthèse des éléments saillants contenus dans les rapports qui ont été élaborés par les points focaux de trois organisations membres des Antennes nationales du Réseau Billital Maroobè (RBM) implantées au Burkina Faso, au Mali et au Niger¹. Ces rapports s'appuient sur les données collectées dans le cadre du dispositif de veille informative et d'échange qui s'articule autour de trois missions essentielles : (i) servir de dispositif d'observation de la dynamique pastorale et de mécanisme de circulation de l'information dans la zone transfrontalière ; (ii) relayer les informations relatives à la situation des pasteurs du Mali, en lien avec les événements en cours dans ce pays ; et (iii) fournir des éléments permettant de développer des stratégies opérationnelles transfrontalières d'accès aux ressources pastorales.

En résumé, le dispositif de veille informative est l'un des moyens permettant d'assurer un suivi proactif de la situation pastorale et des menaces qui pèsent sur les familles de pasteurs, principalement dans les zones transfrontalières; ce qui offre au RBM la possibilité d'alerter les pouvoirs publics afin qu'ils puissent déclencher des actions rapides et efficaces destinées à atténuer les souffrances vécues par les éleveurs et renforcer des systèmes pastoraux.

Pour l'essentiel, la structuration de la note de synthèse reproduit celle des rapports qui ont été élaborés par les points focaux. Les informations collectées couvrent plusieurs domaines, en particulier :

- a) la situation pastorale (déroulement de la saison des pluies, production des pâturages, état des ressources en eau, mouvements des éleveurs, situation des marchés à bétail) ;
- b) les événements critiques (situation des réfugiés, conflits, exactions, etc.) ;
- c) les initiatives politiques en cours (actions innovantes) ;
- d) les mesures prioritaires et les recommandations.

2. SITUATION PASTORALE

Le déroulement de l'hivernage a été caractérisé, de juillet à la deuxième décennie d'août, par une irrégularité spatio-temporelle des précipitations. On a enregistré un démarrage tardif de la saison des pluies dans la majeure partie de la zone pastorale où les précipitations ne sont devenues fréquentes que dans le courant de la troisième décennie du mois d'août. L'installation progressive de l'hivernage a suscité l'espoir chez les éleveurs, en lien avec l'importance du couvert herbacé au niveau des bandes qui ont bénéficié de quantités non négligeables de pluies.

De manière générale, on constate que les précipitations enregistrées varient d'une zone à une autre, avec par endroits un déficit prononcé. Ainsi, les pluies ont été rares dans

¹ Il s'agit du Conseil Régional des unions du Sahel (Burkina Faso), de TASSAGHT (Mali) et de l'Association pour la Redynamisation de l'Élevage au Niger

toute la région de Gao, au Mali. Ailleurs, de nombreux postes pluviométriques sont déficitaires à plus de 80 % par rapport au cumul de l'année précédente.

A l'inverse, dans la bande Nord de la région de Tillabéry (Niger), la saison des pluies est bien installée. D'ailleurs, la troisième décennie du mois d'août a été caractérisée par de fortes pluies qui ont provoqué des inondations à Mangayzé (Wallam). Un phénomène similaire s'est produit dans la région du Sahel burkinabé où les précipitations se sont intensifiées dans le courant du mois d'août. Dans toutes ces zones, le niveau élevé des précipitations a favorisé le développement du tapis herbacé et permis une bonne alimentation en eau des mares et des barrages.

3. SANTE ANIMALE

La situation sanitaire des animaux est relativement satisfaisante dans l'ensemble de la zone couverte par le dispositif de veille informative. Toutefois, quelques cas d'épizooties sont signalés dans la zone frontalière entre le Burkina Faso et le Mali (charbon et péripneumonie). Dans la région de Gao, les éleveurs ont mentionné une augmentation de la prévalence des avortements dans les troupeaux camélins.

La situation sanitaire du cheptel est caractérisée par deux traits majeurs : d'une part, la persistance de la peste des petits ruminants et, d'autre part, l'enregistrement de mortalités importantes dans les troupeaux. L'absence d'une offre de soins vétérinaires de proximité, notamment les vaccinations, accroît considérablement les risques de prolifération des maladies contagieuses.

4. SITUATION DES POINTS D'EAU TEMPORAIRES ET PERMANENTS

Au cours de la période considérée, le degré de remplissage des mares semi-permanentes et permanentes est variable, selon les régions. Ces points d'eau assurent l'abreuvement des animaux aussi bien dans la zone agricole que dans les zones agropastorale et pastorale. Pour faciliter l'accès du bétail à l'eau, il s'avère indispensable de mettre en œuvre des stratégies efficaces de prévention et de gestion des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs.

Dans la partie Nord de la région de Tillabéry, la situation des points d'eau temporaires est satisfaisante dans l'ensemble, compte tenu du fait que toutes les mares sont remplies. Toutefois, le maillage des points d'eau qui exploitent la nappe souterraine reste insuffisant. Dans la région de Gao, les points d'eau temporaires sont en général bien approvisionnés. En ce qui concerne les points d'eau permanents, on constate que leur réseau est insuffisant et que certains forages sont en panne. Une telle situation ne permet pas de garantir une utilisation efficace de l'eau.

Dans la zone du Sahel burkinabé, les mares pastorales et les barrages situés dans les communes où le dispositif de veille informative est implanté sont dans l'ensemble remplies. L'on a enregistré par endroits des débordements des cours d'eau (barrage de Bambofa, cours d'eau de Boloy Tchouly et mare de Dori) qui ont provoqué des inondations d'ampleur limitée.

5. SITUATION DES PATURAGES

Au moment où s'achevait la troisième décennie du mois d'août, les pluies enregistrées ont favorisé un développement généralisé du tapis herbacé. Les stades de développement

végétatif variaient de la levée à la montaison, selon les zones. Il convient de souligner que les stades végétatifs dominants sont ceux de levée avancée et de tallage.

Dans la partie Nord de la région de Tillabéry, les pâturages herbacés se trouvent à des stades divers de croissance (levée, levée avancée, tallage et montaison). On note une faible couverture du tapis herbacé dans les secteurs de Sinagoder et Sanagodan. En revanche, le pâturage est abondant et varié à l'Est et au Nord d'Ayorou.

Dans la zone du Sahel burkinabé, l'état des pâturages est jugé globalement satisfaisant par les éleveurs. Dans la province de l'Oudalan, le niveau de croissance des bourgoutières est compris entre "*peu avancé*" (Tin Akof et Deou), "*avancé*" (province du Séno) et "*très avancé*" (Gorom et Markoye). Dans la province de Soum, le niveau de développement du tapis herbacé est perçu comme étant "*peu avancé*" dans certains secteurs (Kelbo) et "*avancé*" dans d'autres (Djibo et Nassoumbou). De l'avis des agents techniques de l'élevage, l'état d'embonpoint des animaux globalement est satisfaisant.

Dans l'ensemble de la région de Gao, le développement du couvert herbacé est jugé insuffisant. Toutefois, le déficit fourrager est moins prononcé dans la partie Nord de la commune d'Anchawadj (sites de Tadjalalt, Amsarakad et Tawardé) que dans d'autres secteurs de la région.

6. MOUVEMENTS DES ELEVEURS ET DU BETAIL

La précocité et l'ampleur des mouvements du bétail renseignent sur l'état des ressources naturelles aussi bien au niveau local qu'à l'échelle régionale.

Actuellement, les déplacements des troupeaux sont orientés vers la partie Sud de la région de Gao communément appelée Gourma. Dans cette zone située sur la rive droite du fleuve Niger, les premières pluies ont favorisé le développement d'un tapis herbacé dans les vallées, suite au ruissellement des eaux de surface. Ainsi, ces zones constituent un pôle d'attraction où se concentrent un grand nombre d'animaux.

Dans la zone du Sahel burkinabé, les mouvements des animaux dans les zones restent jusqu'à présent circonscrits au niveau local. Des flux d'animaux convergent vers les grandes zones de repli (Souboulou, Sambonaye, Kiriyaadjé dans la zone de Dori, forêt de Nassoumbou et Séno Mango dans la province de Soum) et vers d'autres secteurs, en particulier une partie de l'Oudalan. Un léger mouvement de retour est amorcé par les troupeaux appartenant aux éleveurs venus chercher refuge dans la zone de Gossi et d'Intelit.

Dans la partie Nord de Tillabéry, les mouvements des animaux s'effectuent essentiellement du Sud vers le Nord. En revanche, dans le département de Ouallam, les éleveurs ont signalé des déplacements atypiques qui sont orientés dans le sens Nord/Sud. Ce phénomène pourrait s'expliquer par la fréquence des séquences sèches depuis le début de la saison pluvieuses, ainsi que par les répercussions du conflit dans le Nord du Mali. L'afflux des animaux dans le Sud a entraîné l'épuisement des pâturages qui y étaient disponibles et l'apparition de nouvelles maladies.

7. SITUATION DES MARCHES A BETAIL

Une tendance à la baisse du prix des animaux est constatée sur les marchés à bétail, alors que dans le même temps le cours des céréales a augmenté dans la zone couverte par le dispositif. L'offre d'animaux sur les marchés est globalement satisfaisante, bien qu'une baisse du rythme d'approvisionnement des marchés soit observée dans certaines localités (Djibo, Deou, Gorom, Markoye, Oursi et Dori). Il convient de signaler que ces marchés sont alimentés par des animaux provenant des communes de Tessit, Intelit et Gossi au Mali, ainsi que par le cheptel des éleveurs maliens réfugiés au Burkina Faso.

8. SITUATION DES REFUGIES

Pour l'essentiel, la situation des éleveurs maliens réfugiés dans les pays voisins est restée stable en juillet et août 2013. Un timide mouvement de retour volontaire a été observé dans le courant du mois de juillet (une dizaine de familles environ). Les organisations humanitaires continuent d'apportent un soutien aux ménages des réfugiés qui sont considérés comme une frange très vulnérable de la population.

Dans la région de Gao, les éleveurs nomades regagnent progressivement les sites où ils ont coutume de séjourner pendant la saison pluvieuse. Toutefois, plusieurs d'entre eux effectuent ce déplacement dans la crainte d'être victimes d'agressions. C'est pourquoi, ils empruntent les grands axes routiers, afin d'échapper aux bandits armés.

Dans la bande Nord de Tillabery, les sites d'accueil des réfugiés sont concentrés dans les quatre secteurs principaux (Abala, Banibangou, Bankilaré et Ayorou).

9. EVENEMENTS CRITIQUES

La situation sécuritaire s'améliore dans l'ensemble de la zone couverte par le dispositif de veille informative. Cela a permis aux éleveurs nomades d'amorcer un mouvement de retour vers leurs terroirs d'attache, même s'ils craignent d'être victimes d'agressions lors de ces déplacements. Il convient de signaler que certains d'entre eux ont perdu la quasi totalité de leur cheptel et son contraints de prolonger leur séjour dans des sites d'hébergement où l'accès aux services sociaux de base est difficile (déficit des infrastructures socio-économiques, notamment les écoles, centres de santé et points d'eau potable). Face à cette situation, le RBM exhorte les pouvoirs publics et leurs partenaires extérieurs à allouer des fonds plus substantiels à l'implantation des infrastructures socio-économiques, en vue d'améliorer le bien-être des populations réfugiées.

10. ACTIONS INNOVANTES

Le dispositif de veille s'est intéressé aux actions menées par les divers intervenants en réponse aux défis qui interpellent les éleveurs.

Dans la région de Gao, l'association TASSAGHT a procédé en juillet et août 2013, grâce à l'appui financier de l'Ambassade de France, à la distribution gratuite de 144 tonnes d'aliment du bétail. Ces appuis ont ciblé prioritairement des ménages de petits éleveurs, d'éleveurs déplacés et d'éleveurs réfugiés qui sont revenus chez eux. Ils ont apporté un réel soulagement aux bénéficiaires qui ont été sélectionnées dans six communes des cercles de Gao et Ansongo.

Grâce au soutien de ses partenaires techniques et financiers, le CRUS a initié plusieurs activités portant sur : (i) la redistribution du bétail à 350 ménages vulnérables vivant dans la

province de l'Oudalan ; (ii) la constitution d'un stock de 250 tonnes d'aliment du bétail à Gorom dans la province de l'Oudalan ; et (iii) la récupération des terres pastorales dégradées, en utilisant l'approche "*cash for work*".

Le Gouvernement du Burkina Faso et la FAO ont engagé, en collaboration avec le CRUS et VSF Belgique, une initiative visant à favoriser la conclusion d'accords sociaux entre les éleveurs réfugiés et les populations des zones d'accueil. Ces acquis sont consolidés par la réalisation d'infrastructures pastorales appropriées.

Au plan politique, la tenue des élections présidentielles maliennes constituent l'événement le plus important survenu en juillet/août 2013. Il convient de mentionner à ce sujet que le taux de participation des réfugiés à cette consultation électorale a été très faible.

11. RECOMMANDATIONS

Compte tenu de la situation qui prévaut non seulement dans les zones d'implantation du dispositif de veille informative, deux grands axes de recommandations ont été identifiés par le RBM : (i) les recommandations qui peuvent être immédiatement opérationnelles pour améliorer les conditions de vie des éleveurs sahéliens ; et (ii) celles qui doivent être prises en charge à moyen terme.

A court terme, les recommandations à mettre en œuvre concernent :

- a) la facilitation de la circulation des animaux vers les zones qui sont fournies en fourrage ;
- b) l'amélioration des conditions dans lesquelles s'effectue la transhumance transfrontalière ;
- c) la mise en place d'équipes chargées d'assurer le suivi sanitaire du bétail.

La principale recommandation à mettre en œuvre à moyen terme porte sur la construction des infrastructures de production dans les zones de concentration du bétail.